

Ticket to Ride® World Championship
Championnat du Monde des Aventuriers du Rail™

Règlement officiel

CHAMPIONNAT GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT
OUVERT AUX PERSONNES PHYSIQUES DE 18 ANS OU PLUS AU MOMENT DE
LEUR PARTICIPATION EFFECTIVE AU PREMIER TOURNOI DE QUALIFICATION.

1. Introduction

Le Championnat du Monde des Aventuriers du Rail (« Championnat ») consiste en une série de tournois organisés du mois de septembre 2013 au mois de septembre 2014. La finalité de ces tournois est de déterminer un unique Champion du Monde du jeu des Aventuriers du Rail par l'intermédiaire de tournois de qualifications, de tournois régionaux ou nationaux dans les pays sélectionnés, et du Championnat du Monde lui-même.

Le Championnat est organisé par Days of Wonder, Inc. 2215-B Renaissance Drive, Suite 5 Las Vegas, NV 89119 (l'« Organisateur »).

Une série de tournois du jeu de plateau Les Aventuriers du Rail permettra de déterminer un (1) CHAMPION DU MONDE des Aventuriers du Rail. Les prix décernés le seront exclusivement sur la base de la compétence des joueurs des Aventuriers du Rail.

UN (1) PREMIER PRIX CONSISTANT EN UN SÉJOUR POUR DEUX PERSONNES EN ASIE, DONT UNE PARTIE À BORD DE L'EASTERN & ORIENTAL EXPRESS, DE BANGKOK À SINGAPOUR, SERA ATTRIBUÉ AU CHAMPION DU MONDE.

Ce Championnat est sujet aux lois et réglementations fédérales, nationales, locales, provinciales, municipales et territoriales.

2. Période

Les tournois de qualification commencent en septembre 2013 et se tiennent dans différentes régions et pays jusqu'à ce que les joueurs qualifiés soient effectivement sélectionnés pour les championnats nationaux. Le Championnat du Monde aura lieu en septembre 2014 à Paris (France) ou dans sa banlieue proche.

3. Éligibilité

Le Championnat est ouvert à toute personne physique de 18 ans ou plus au moment de leur participation effective aux tournois de qualification. Tout participant doit être citoyen ou résident légal du pays ou de la région où le tournoi est organisé. Ces éléments pourront faire l'objet de vérifications auxquelles devront se soumettre les joueurs pour recevoir leurs prix.

Les membres du personnel et de la direction ainsi que les administrateurs de l'Organisateur, de ses distributeurs, fournisseurs et autres sociétés ou individus ayant des relations contractuelles avec l'Organisateur, leurs sociétés respectives, et les membres de leur famille immédiate (étant définie comme parents, époux/ épouse, enfants, frères, soeurs et grands-parents) ainsi que les personnes vivant avec ceux-ci sous le même toit ne sont pas autorisés à participer.

4. Participation

Les tournois de qualification sont organisés dans les pays sélectionnés pour le Championnat. La liste des pays hébergeant des tournois de qualification est disponible à l'adresse www.daysofwonder.com/championship. Cette liste est susceptible d'être fréquemment mise à jour et de nouveaux tournois y seront ajoutés. En participant à un tournoi de qualification, les joueurs certifient qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité et acceptent explicitement le règlement et les conditions du Championnat.

5. Pays et groupes de pays participants

Les champions nationaux et régionaux seront sélectionnés dans les pays listés sur la page dédiée au Championnat du Monde des Aventuriers du Rail à l'adresse suivante : www.daysofwonder.com/championship. Chaque champion national sera invité à jouer au Championnat du Monde. Le premier dauphin du championnat national d'Amérique du Nord (États-Unis et Canada) sera lui aussi invité au Championnat du Monde. Les joueurs doivent être citoyens ou résidents légaux du pays ou de la région où ils jouent pour participer aux championnats nationaux ou au Championnat du Monde.

6. Structure des tournois du Championnat

La structure des tournois de qualification, des championnats nationaux et du Championnat du Monde est mise en place par l'Organisateur et/ou les équipes d'organisation des tournois. Elle sera communiquée aux participants à l'avance sur les pages web des tournois de l'Organisateur. La structure des tournois peut être ajustée ou modifiée à la seule discrétion de l'Organisateur ou des équipes d'organisation des tournois. Les parties de tournoi pourront être jouées sur n'importe quel jeu de la série des Aventuriers du Rail, et pourront inclure ou non Les Aventuriers du Rail, Les Aventuriers du Rail Europe, ou tout autre plateau ou extension publiée et disponible à ce jour.

7. Prix des tournois de qualification locaux

Les vainqueurs des tournois de qualification locaux remporteront :

- une invitation pour le championnat national de leur pays ou de leur région,
- une plaque ou un trophée de vainqueur du tournoi.

Un joueur qui termine en 2^e position aura le droit de remplacer le vainqueur du tournoi au championnat national si ce dernier ne peut pas y participer.

Un joueur qui termine en 3^e position aura le droit de remplacer le vainqueur du tournoi au championnat national si ce dernier ne peut pas y participer, et si le joueur qui a terminé 2^e ne peut pas remplacer le vainqueur du tournoi.

8. Prix des championnats nationaux

Les champions nationaux recevront :

- une invitation pour jouer le Championnat du Monde à Paris, France ;
- un billet d'avion ou de train (à la discrétion de l'Organisateur) pour disputer le Championnat du Monde à Paris et une réservation d'hôtel (hôtel deux étoiles soumis par l'Organisateur) pour une (1) personne ;
- un (1) trophée de champion national ;

Valeur approximative des prix des champions nationaux : 3 000 \$.

Un joueur qui termine en 2^e position recevra :

- un (1) trophée pour sa 2^e place ;
- le droit de remplacer le champion national et de représenter son pays au Championnat du Monde si le champion national ne peut pas y participer. Dans ce cas, le billet de train ou d'avion et les bénéfices décrits ci-dessus seront transférés du champion national au joueur ayant terminé en 2^e position.

Un joueur qui termine en 3^e position recevra :

- un (1) trophée pour sa 3^e place ;
- le droit de remplacer le champion national et de représenter son pays au Championnat du Monde si le champion national ne peut pas y participer et si le joueur ayant terminé en 2^e position ne peut pas remplacer le champion national.

Pour le championnat national d'Amérique du Nord, le champion national et son premier dauphin seront qualifiés pour le Championnat du Monde. Si l'un des deux ne peut pas s'y rendre, le joueur étant arrivé en 3^e position le remplacera. Si les deux ne peuvent pas s'y rendre, ils seront remplacés par les joueurs arrivés en 3^e et 4^e position.

9. Prix du Champion du Monde

Le Champion du Monde des Aventuriers du Rail recevra :

- le premier prix du Championnat du Monde, soit un séjour pour deux personnes en Asie comprenant un voyage à bord de l'Eastern & Oriental Express de Bangkok à Singapour ;
- une réservation d'hôtel pour deux personnes pour les nuitées avant et après le voyage à bord de l'Eastern & Oriental Express ;
- deux billets de train ou d'avion aller-retour pour se rendre en Asie et rentrer ;
- le trophée de Champion du Monde.

Valeur approximative du prix du Champion du Monde : 10 000 € à 13 000 € selon l'endroit où le vainqueur habite. Le Champion du Monde peut choisir de remplacer son prix (le voyage) par une somme de 10 000 \$ (environ 6 800 €). Cette décision est à sa seule discrétion.

Le joueur qui termine 2^e recevra :

- un (1) trophée pour sa 2^e place au Championnat du Monde.

Le joueur qui termine 3^e recevra :

- un (1) trophée pour sa 3^e place au Championnat du Monde.

10. Concernant tous les prix

Toutes taxes nationales, fédérales, régionales, locales, provinciales, municipales et territoriales résultant de l'obtention d'un prix seront à la seule charge de son gagnant. Les prix ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces (sauf exception mentionnée ci-dessus), ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit, et sont non cessibles. L'Organisateur se réserve néanmoins le droit de substituer tout prix par un autre prix de valeur monétaire égale ou supérieure dans le cas où l'un des prix décrits ne serait pas disponible. L'Organisateur retiendra à la source et/ou déclarera aux autorités fiscales compétentes tout gain reçu par un éventuel gagnant, conformément aux réglementations en vigueur dans la juridiction de l'Organisateur et celle du gagnant.

11. Promotion

À moins que la loi locale ne l'interdise, les participants autorisent l'Organisateur à utiliser

leur nom, image, voix, avis, ville et pays, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou avantage quelconque, dans toute manifestation publicitaire promotionnelle.

12. Conditions générales

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier le Championnat si une fraude, un problème technique ou tout autre facteur en dehors de son contrôle venait à mettre en cause l'intégrité de celui-ci, à la discrétion de l'Organisateur. Dans ce cas, l'Organisateur se réserverait le droit de décerner le prix au hasard parmi les participants encore en lice au moment où le facteur causant l'annulation du Championnat est constaté. De plus, l'Organisateur se réserve également le droit, de par son seul jugement, de disqualifier tout individu tentant de tricher, d'abuser du règlement ou de quelque autre aspect relatif à l'organisation du Championnat, ou ne respectant pas la lettre et l'esprit de celui-ci. Toute tentative délibérée visant à modifier de manière non autorisée le site de l'Organisateur ou l'un quelconque des documents relatifs à celui-ci ou au Concours, serait considéré comme un acte susceptible de poursuites judiciaires et pénales, que l'Organisateur se réserve le droit de poursuivre conformément aux lois en vigueur. L'éventuelle non-réaction de l'Organisateur vis-à-vis de toute infraction au règlement de ce Concours ne saurait constituer un renoncement vis à vis des Conditions Générales ci-décrites.

13. Non-poursuite

Toute participation à ce Championnat et/ou acceptation d'un quelconque prix constitue de la part du participant un renoncement à toute poursuite ou réclamation de quelque nature que ce soit vis-à-vis de l'Organisateur, des équipes d'organisation des tournois, ou d'un quelconque de leurs agents ou employés concernant tout ce qui a trait à la participation à ce Championnat ou l'acceptation et l'usage d'un des prix attribués.

14. Limitations de responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable, et le participant par la présente exempte l'Organisateur de toute poursuite ou réclamation relative à (1) des défaillances techniques de quelque nature qu'elles soient, y compris mais non limitées à des problèmes de réseau, d'ordinateurs, de téléphone ou d'erreur logicielle ou matérielle ; (2) la non-disponibilité ou l'impossibilité d'accéder à un quelconque service ; (3) une quelconque infraction humaine à une quelconque étape de ce Championnat ; (4) une quelconque erreur électronique ou humaine qui surviendrait durant la gestion de ce Championnat ou le traitement des formulaires liés à celui-ci ; ou (5) toute blessure ou perte, physique ou morale, qui puisse être le fait, directement ou indirectement, pour partie ou pour tout, de la participation au Championnat du participant ou du téléchargement de quelconque matériel lié à celui-ci sur le site de l'Organisateur, indépendamment du fait que celui-ci ait été préparé par l'Organisateur ou par une tierce partie, ou relié au site de l'Organisateur par un lien hypertexte. L'Organisateur ne fournit aucune garantie quant à l'attribution de prix nationaux ou de prix de Champion du Monde supplémentaires. Dans le cas où la production, la préparation technique ou commerciale, l'organisation du Championnat ou toute autre raison rendait disponible un plus grand nombre de prix que ceux présentés dans ce règlement, l'Organisateur se réserve le droit de n'attribuer que le nombre de prix décrits, via un tirage aléatoire parmi tous les participants éligibles de ce Championnat.

15. Disputes et attribution de compétence

Tout participant accepte et reconnaît que: (1) toute dispute, plainte ou action résultant ou

lié à ce Championnat ou l'attribution de l'un quelconque des prix de ce Concours sera traité individuellement, sans recours possible à une Class Action, et sous la juridiction exclusive de la United States District Court du District de Californie du Nord ou de la Cour d'État de Californie situé à Santa Clara County, California, U.S.A. ; (2) tout jugement ou dédommagement éventuel serait limité aux seuls frais encourus pour participer à ce Concours, mais en aucun cas ne couvrirait d'éventuels frais d'avocats ou juridiques ; et (3) en aucun cas le participant ne pourrait réclamer d'autre compensation de quelque sorte que ce soit, et le participant, par la présente, renonce à toute compensation d'autre nature, punitive, accidentelle ou résultant de dommages subis, ainsi qu'à toute possibilité d'augmenter les seuls frais encourus pour lesquels il pourrait être remboursé. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RESTRICTIONS CI-DESSUS, IL SE PEUT DONC QUE CELLES-CI NE S'APPLIQUENT PAS À VOUS. Les participants résidant dans des pays dont les lois diffèrent des lois californiennes admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce Championnat les soumet obligatoirement aux lois californiennes, et plus particulièrement à la juridiction de Santa Clara County, California, U.S.A., notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du concours objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister. Toutes les lois et réglementations nationales, fédérales et locales s'appliquent à ce Championnat.

16. Protection des données

Les informations collectées par Days of Wonder dans le cadre de ce concours sont l'objet de la loi de protection des données décrites sur cette page du site web de l'Organisateur. (<http://www.daysofwonder.com/fr/about/privacy/>).

17. Règlement Officiel et publication du/des gagnants

Une liste des champions nationaux et le nom du Champion du Monde seront publiés sur le site de l'Organisateur www.daysofwonder.com au plus tard 30 jours après la fin de chaque tournoi national. Pour obtenir celles-ci par courrier, ou pour obtenir une version imprimée du règlement du concours, veuillez envoyer une enveloppe dûment affranchie et libellée à votre nom à "Championnat du Monde des Aventuriers du Rail, Days of Wonder SARL, 60 Rue Saint-Lazare, 75009 Paris". Toute demande concernant les listes des vainqueurs devra être reçue avant le 30 octobre 2014. Les résidents de l'état du Vermont, et les résidents canadiens, peuvent faire leur demande sans affranchissement de leur part.

18. Traduction approximative, n'ayant pas valeur de Loi.

Chaque participant reconnaît par ailleurs et accepte le fait que la traduction présente, en français, du règlement anglais d'origine n'est qu'approximative, et ne saurait en aucun cas avoir valeur de loi ni remplacer une lecture et une acceptation du règlement original en Anglais, également disponible sur le site de l'Organisateur.

